

POLITIK



RÉFUGIÉS

Façades

Luc Caregari

Une porte s'ouvre, d'autres se ferment : le traitement des réfugiés au Luxembourg ne diffère pas fondamentalement de celui qui leur est réservé ailleurs en Europe - la réponse reste molle.

« Gebai ofbrenen losen = 120 Problemer maner », le commentaire d'un jeune internaute sur l'ouverture du nouveau foyer « Lily Unden » ce lundi est sans appel. Dans sa teneur, il est quasiment identique aux propos qui nous proviennent quotidiennement de villes allemandes, comme la commune de Freital près de Dresde. Un rappel que chez nous aussi, la haine de l'autre est en train de monter, que la parole xénophobe, libérée partiellement par le non au référendum de juin, s'exprime toujours - même si certains préfèrent l'ignorer, car elle ne correspond pas au « Nation Branding » prescrit par le gouvernement.

De l'autre côté, le gouvernement vient de faire un énorme pas en avant en inaugurant justement cette semaine ce nouveau foyer situé au Limpertsberg. Une avancée d'un côté mais aussi un pas nécessaire depuis longtemps : « Le vieux bâtiment du Don Bosco était une honte à voir », a admis sans ambages le directeur général adjoint de la Croix-Rouge luxembourgeoise Marc Crochet, ce

lundi dernier lors de la présentation du nouveau bâtiment qui pourra accueillir dans la dignité une centaine de personnes. Ce sera leur premier point de passage au grand-duché, où ils pourront rester entre quatre et six semaines, avant d'être transférés vers d'autres logements dans le reste du pays.

Ce qui peut s'avérer problématique, car il conviendrait de loger dignement tous les réfugiés que le Luxembourg s'est engagé d'accueillir. Or, les moyens manquent au niveau des infrastructures et pas toutes les communes sont prêtes du point de vue politique ou infrastructurel à faire leur dû. Comme l'a rappelé la ministre de la famille Corinne Cahen : « Même si une commune détecte un terrain où un bâtiment propice à l'accueil de réfugiés, ce n'est pas demain qu'une vraie structure sera en place. Nous savons tous que ces projets peuvent prendre du temps ».

Or, il y a urgence, car les drames en Méditerranée sont loin de tarir, au contraire. De plus, la solidarité européenne point de vue accueil des réfugiés est au point zéro. La proposition de la commission Juncker d'un quota de réfugiés par pays - selon des critères de taille mais aussi économiques - est mort-née. Pire encore, le pays leader de l'Union européenne

- et ce pas seulement en matière de crise de la dette grecque -, l'Allemagne, vient de détériorer sa législation sur le droit d'asile, permettant de criminaliser les demandeurs plus facilement. En même temps des mouvements d'extrême-droite comme Pegida ou AfD gagnent du terrain, et les foyers pour demandeurs d'asile brûlent quasiment chaque semaine. Si cette législation est la conséquence à tirer de ces avancées xénophobes, ça revient à une capitulation. En même temps nos voisins d'outre-Moselle s'alignent sur la ligne très dure défendue par les pays de l'Est comme la Hongrie, les pays baltes et certains États scandinaves comme la Finlande, où les populistes de droite figurent au gouvernement.

Le CSV fait volte-face sur la gestion des demandeurs d'asile.

Le Luxembourg n'en est pas encore là, fort heureusement. Pourtant, dire qu'il y a une véritable culture d'accueil pour les demandeurs d'asile qui ne tombent pas forcément sous la catégorie des « High Net Worth Individuals » ne correspondrait pas non plus à la vérité.

Par le passé, le Luxembourg a aussi connu des manifestations contre des foyers de demandeurs d'asile, et avec l'atmosphère post-référendaire, il est à craindre que ce phénomène va se répéter. D'ailleurs, la plateforme du « Nee 2015 », qu'il faudra désormais désigner par « Wee 2050 », a d'ores et déjà fait part de sa résistance à la réforme de la loi sur la nationalité. Ça promet.

Mais il reste aussi des surprises. Même si, lors de la présentation du foyer « Lily Unden », il y a eu, entre les lignes, certaines attaques contre lui, le CSV avait, le matin même créé un peu la surprise en annonçant vouloir travailler main dans la main avec le gouvernement pour un meilleur accueil des réfugiés. Le catalogue des mesures revendiquées par le parti conservateur se lit partiellement comme un programme de gauche. Ainsi, le CSV veut un ministre délégué à l'accueil des réfugiés, une commission interministérielle, plus de personnel dans les administrations concernées, une légalisation d'office des réfugiés dont la demande n'a pas été traitée dans les délais, une liste des bâtiments vides appartenant à l'État et une de tous les demandeurs d'asile ainsi qu'une aide financière pour les communes qui veulent accueillir des réfugiés. On se demande



PHOTO : ©EUPHOBIA

Simuler la bureaucratie européenne, c'est tout un art : le bureau d'« Euphobia » y réussit assez bien.

juste où étaient ces initiatives quand ses mandataires étaient en charge de ce dossier ? Quoiqu'il en soit, cette volte-face est salutaire en temps de crise humanitaire, et même l'ancien président de l'Asti, Serge Kollwelter, qui n'a jamais été tendre avec les chrétiens-sociaux et leur gestion des demandeurs d'asile, l'a commentée favorablement sur sa page Facebook.

La classe politique luxembourgeoise s'est donc mise quasi unanimement sur le chemin de plus de solidarité avec les demandeurs d'asile - du moins dans les déclarations publiques. Car concrètement, un projet de loi sur l'asile et l'immigration fait grincer des dents la Commission consultative des droits de l'homme (CCDH) ainsi que le Collectif réfugiés Luxembourg (LFR). Il s'agit du projet 6779, déposé en janvier par le ministre Jean Asselborn.

Adaptation approximative du « Paquet Asile ».

Principalement une adaptation de droit national d'une directive européenne - celle du « Paquet Asile » - il contient certaines améliorations qui vont tout de même de pair avec

leur lot d'imprécisions et de retours en arrière. Ainsi, la CCDH salue que désormais le ministre concerné soit obligé de garantir que du personnel qualifié accueille les réfugiés, que le demandeur puisse choisir sa langue pour l'entretien avec les fonctionnaires et que dorénavant il puisse exposer son point de vue avant que le ministre ne décide de la recevabilité de la demande. Une autre amélioration concerne les examens médicaux. Au futur les demandeurs d'asile pourront s'y soumettre pour mettre en évidence des signes corporels de persécution.

Pourtant, d'autres points seraient à revoir, voire à préciser. Comme le fait que le projet de loi prévoit de donner au ministre « un délai raisonnable » avant de signifier sa décision au demandeur d'asile. La CCDH, tout comme le LFR, préféreraient voir le ministre contraint à répondre dans un délai fixe. Un délai au delà duquel la demande devrait être accordée d'office, en principe - comme le propose même le CSV.

La CCDH estime aussi nécessaire de revoir le droit à l'assistance judiciaire gratuite tout au long de la procédure d'introduction d'une demande de protection internationale. En effet, le projet de loi donne le droit aux demandeurs de se faire assister, mais

pas de façon gratuite, du moins dans une première phase - ce qui constitue une discrimination de facto des plus démunis. Il est notamment important d'informer les personnes en instance d'une demande sur leur statut, pour éviter qu'ils ne tombent à leur insu dans l'illégalité. Idem pour les traductions où la CCDH désire des précisions et des obligations de la part du gouvernement, notamment en ce qui concerne la langue choisie par le demandeur, le statut des interprètes et leur secret professionnel ainsi que la prise en charge des traductions. Et puis les « mineurs non-émancipés » dont le statut n'est pas suffisamment clarifié dans le texte sont aussi sujets à critique : la commission propose de leur accorder le droit de présenter des demandes en leur nom propre et qu'ils aient le droit à leur entretien personnel. En même temps les définitions du tuteur nommé par un juge et « l'administrateur ad hoc » laisseraient à désirer.

En ce qui concerne le thème brûlant du centre de rétention, les deux organisations sont formelles. Si elles saluent que le texte prévoit des alternatives à la rétention, elles critiquent durement certaines de ces idées, comme le dépôt de garantie d'une somme de 5.000 euros, qu'ils jugent irréalistes. Même son de cloche pour

les « dispositifs techniques permettant le contrôle à distance », qui seraient de surcroît confiés à des firmes privées. La CCDH considère cela comme une intrusion inacceptable dans la vie privée. Du côté du LFR, on invite vivement le gouvernement à prendre exemple sur les voisins belges, qui pratiquent avec succès les « maisons du départ », bien moins coercitives que la rétention.

Ainsi, tandis qu'une porte s'ouvre, d'autres se ferment, et d'autres encore restent fermées. On est encore loin d'un accueil des réfugiés digne des principes d'humanisme inscrits dans les textes fondateurs de l'Union Européenne. Et pour celles et ceux qui n'en seraient pas convaincus, un passage par la place du théâtre à Luxembourg-Ville pourrait être instructif. Installé dans l'ancien kiosque du parking, un collectif d'artistes a monté le bureau d'immigration fictif « Euphobia » où tout un chacun peut faire l'expérience de la qualité de l'accueil sur le sol européen.